

Nombre de membres

En exercice : 69

Présent-e-s : 55

Représenté-e-s : 4

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

Séance du 25 janvier 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du 19 janvier 2010, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
M. Jacques MEYER
Mme Laurence DELVINCOURT
Mme Virginie COEZ
M. Ali AISSAOUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
M. Jacques COHEN
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
Mme Joëlle MACQUART
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
Mme Nadia ABID
M. Hassan ERRETTAT
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
M. Olivier NOSTRY
Mme Jeannine DAVIS
M. Francis HENON
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
Mme Marie-Thérèse MONNOT
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
Mme Claude VERDIERE
M. Cédric LATTUADA
M. Alain BISTEUR
Mme Saïda BERTHELOT
M. Serge ESCOUTE
M. Gilbert BARABAN
Mme Geneviève KACZOWKA
Mme Catherine VAUTRIN
M. Jean-Marie BEAUPUY
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Johanna TOUZEL
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Benjamin DEVELEY

Étaient représentés :

Mme Mireille WOJNAROWSKI a donné pouvoir à M. Stéphane JOLY
Mme Sandrine LEBEL a donné pouvoir à M. Vincent THIERRY
Mme Elizabeth VASSEUR a donné pouvoir à Mme Catherine VAUTRIN
Mme Marie-Françoise MILLET a donné pouvoir à M. Raymond JOANNESSE

Secrétaire :

Catherine VAUTRIN

Vice Secrétaire :

Zara PINCE

OPH REIMS HABITAT
REHABILITATION DE 429 LOGEMENTS
RUES JEAN D'AULAN, ANDRE FAIVRE, GUILLAUME APOLLINAIRE
EMPRUNTS DE 5 148 000 € ET DE 2 018 672 €
GARANTIE DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu le Code Civil, notamment son article 2298,

Vu l'avis de la Commission Logement – Politique de la Ville – Vie des Quartiers du 7 janvier 2010,

Considérant la demande par laquelle l'OPH REIMS HABITAT sollicite la garantie de la ville de Reims pour les emprunts de 5 148 000 € et de 2 018 672 € destinés à assurer le financement de l'opération citée en titre,

Considérant les caractéristiques des prêts avec ou sans préfinancement proposés à cet effet par la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- 1 - d'accorder la garantie de la Ville pour le remboursement d'emprunts d'un montant de 5 148 000 € et de 2 018 672 € pour l'acquisition du foncier, que l'OPH REIMS HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la réhabilitation de 429 logements rues Jean D'Aulan, André Faivre et Guillaume Apollinaire.

2 - Les caractéristiques du prêt ECO PRET Logement Social Réhabilitation consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant du prêt

ECO PRET Logement Social Réhabilitation : 5 148 000 €

Durée totale du prêt..... : 15 ans

Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : aucun

Préfinancement : aucun

Taux d'intérêt actuariel annuel fixe..... : 1,90%

Taux annuel de progressivité..... : 0%

3 - Les caractéristiques du prêt Amélioration consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant du prêt Amélioration (PAM) : 2 018 672 €

Durée totale du prêt : 25 ans

Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : aucun

Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35%

Taux annuel de progressivité..... : 0,50%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

- 4 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Reims s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 5 - de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 6 - d'autoriser Madame la Maire, ou en cas d'absence, l'Adjoint dans l'ordre du tableau :
 - à signer avec le représentant accrédité de l'OPH REIMS HABITAT une convention sauvegardant les intérêts de la Ville et fixant les obligations de l'organisme à l'égard de la Ville pendant la durée de remboursement des prêts,
 - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la
Maire : qui atteste, en outre, que le compte
rendu de la séance dans laquelle a été prise la
présente délibération a été affiché à la porte de
la Mairie le : 26 janvier 2010



A handwritten signature in black ink, which reads 'Adeline Hazan'. The signature is written in a cursive style and is positioned above a short horizontal line.

**Adeline HAZAN,
Maire de Reims**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

051-215104217-20100125-CM10H5H1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2010

Publication : 27/01/2010